

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONDO PROTETTO BNP PARIBAS SVILUPPO SOSTENIBILE (FR0011674696)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP sera investi en actifs dits «actions» et en actifs dits «de taux» (y compris à caractère spéculatif). L'investissement en actifs «actions» aura pour objectif de profiter partiellement à horizon 5 ans, à compter du jour ouvré suivant la date de fin de la période de commercialisation, de l'évolution d'un portefeuille dynamique d'actions européennes (sens géographique), au travers d'une exposition directe ou indirecte. Ces actions de sociétés seront sélectionnées par le gestionnaire financier en suivant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) - ces sociétés offrent des produits et services contribuant à fournir des solutions aux enjeux sociaux et «humains» liés à l'augmentation de la population mondiale, la pauvreté et l'accès aux besoins vitaux, mais également aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, le vieillissement, l'urbanisation rapide et le développement socio économique durable.

L'investissement en «actifs de taux» aura pour objectif d'obtenir le 5 juin 2019 (la «Date d'échéance»), une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence (la «VLR»), définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'à la fin de sa période de commercialisation. La performance du FCP dépendra des performances respectives des parts d'actifs investies en actifs «actions» et en actifs «de taux». L'ajustement de la proportion de ces actifs au sein du portefeuille sera fonction de la marge rendue disponible une fois pris en compte l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à la VLR à la Date d'Echéance. Si cette marge devenait significativement faible, entraînant une exposition aux actifs «actions» inférieure à 5 millions d'euros, les actifs «actions» pourront être composés d'un indice représentatif des marchés actions européennes au travers de contrats à terme, sans qu'ils soient forcément investis exclusivement dans des sociétés contribuant à fournir des solutions aux enjeux sociaux et «humains» et respectant des critères ESG.

Le porteur est exposé à un risque de perte en capital dans le cas de survenance d'un événement de crédit qui viendrait affecter l'émetteur d'un ou plusieurs «actifs de taux» détenus par le FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les obligations et titres de créances négociables seront notamment composés de titres émis ou garantis par les sociétés du Groupe BNP Paribas et/ou émis ou garantis par le Trésor italien. Les autres obligations et titres de créances négociables pourront bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale émission BBB- (S&P) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou BBB- (Fitch) et/ou A-3 (S&P) et/ou P-3 (Moody's) et/ou F-3 (Fitch).

En vue de respecter les contraintes de l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à la VLR à la Date d'Echéance et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en actifs «de taux». Il existe alors un risque de «monétarisation», dans ce cas le FCP ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur de l'actif «actions».

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

A l'issue de la période de commercialisation du FCP, le 2 juillet 2014 à 13 heures (sauf en cas de fermeture anticipée dans les conditions définies au Prospectus), les demandes de souscription ne seront plus acceptées.

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 5 juin 2019.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L' horizon d' investissement, l'investissement en actifs actions, ainsi que l'objectif de valeur liquidative au moins égale à la VLR à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,88% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

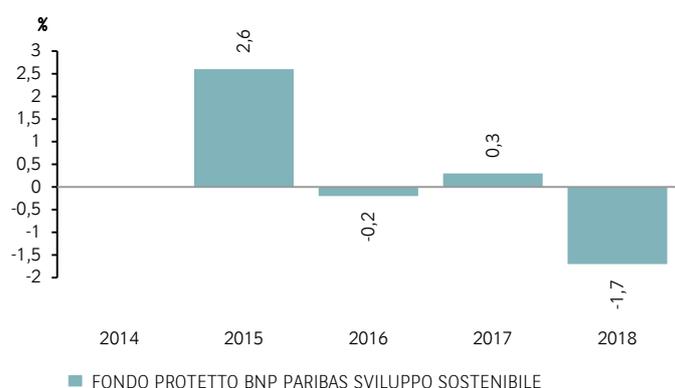
^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 31 janvier 2014 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.

